

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SEANCE DU MARDI 19 FEVRIER 2019**

Sous la présidence de Monsieur Dominique-Ernest CARETTE, Maire

Etaient présents :

Mme Angélique DIEUAIDE-MICHEL, M. Thierry SCHMITT, M. Bernard ACKERMANN, M. Antoine ARNOULD, M. Jean-Pierre SCHRAMM.

Etaient absents excusés : M. Timothée MARCHAL (a donné procuration à M. Antoine ARNOULD), M. Guy TISOT, M. Clément ROLLI, M. Jules RASSLER.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le Conseil Municipal a été convoqué le 12 février 2019.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Angélique DIEUAIDE MICHEL est nommée secrétaire de séance assistée par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

Adopté à l'unanimité. M. Antoine ARNOULD rappelle que le compte rendu avait fait l'objet d'un premier rectificatif diffusé aux conseillers municipaux.

3) FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2019

Avant de se positionner sur les nouveaux tarifs communaux, les élus ont pris connaissance des statistiques sur la fréquence de location et des éléments de comparaison sur les tarifs de location de salle dans les communes avoisinantes.

Les élus rappellent l'importance de mener un état des lieux complet et détaillé après chaque location de la salle des fêtes.

Les tarifs en vigueur sont conservés, à l'exception des tarifs de remplacement suite à la casse de vaisselle de la salle des fêtes. Après délibération, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la grille des tarifs communaux 2019.

Le tarif de la plaquette des sentiers touristiques de Thannenkirch, fixé à 1€, est maintenu.

Mme DIEUAIDE MICHEL propose de concevoir une nouvelle plaquette en communiquant sur les itinéraires pédestres actualisés, praticables et balisés.

4) FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2018

Par délibération en date du 15 mars 2018, le Conseil de Communauté du Pays de Ribeauvillé avait fixé le montant des attributions de compensation provisoires 2018 au même niveau que celui fixé pour les attributions de compensation définitives 2017.

La délibération du Conseil de Communauté, adoptée à la majorité des deux tiers, doit également requérir impérativement une décision concordante de toutes les communes membres statuant à la majorité simple.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des attributions de compensation définitives pour 2018 fixé à la somme de 50.180 € pour la Commune de Thannenkirch. Il est rappelé que cette somme vient compenser, suite au transfert de la compétence développement économique, les anciennes taxes économiques perçues par la commune.

5) FORET : VALIDATION DU PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER 2019-2038

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour les vingt ans à venir.

Le Maire expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet d'aménagement forestier et demande aux services de l'Etat, l'application des dispositions du code forestier, au titre de la réglementation propre à Natura 2000.

6) DESINFECTION DES RESERVOIRS : ACQUISITION DE PARCELLES AU SCHILLIG ET AU LECOTTE

La Commune doit procéder à l'acquisition de deux parcelles nécessaires à la mise en place des unités de traitement de l'eau par lampes UV :

- parcelle de 20m² située le long du sentier rural du Schillig, cadastrée comme suit section 2 parcelle 195
- parcelle d'environ 15m² (relevé en cours par géomètre) le long du sentier situé au bout du chemin du Lecotte en direction de la Schwyz, cadastrée comme suit section 11 parcelle 60.

Les deux propriétaires concernés ont accepté une offre de la commune au prix de 15 €HT/m².

La consultation concernant le marché de travaux de réalisation des unités de traitement est en cours. Le délai de remise des offres est fixé au 25/02/2019. Les travaux seront réalisés courant du deuxième trimestre 2019.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'engagement de la procédure d'acquisition des emprises nécessaires à la mise en place des unités de traitement de l'eau.

7) MARCHE DE MISE A JOUR DES PLANS DES RESEAUX : ORGANISATION D'UN MARCHE A BONS DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Une opération groupée de levé des réseaux (eau potable, assainissement, éclairage public et chaleur) s'est tenue de 2014 à 2017, à laquelle a participé la commune de Thannkirch. Les élus des communautés de communes de la CCPR, de la CCVK et du SCOT s'accordent sur la nécessité de mettre à jour la base de données par la passation d'un marché à bons de commande.

Les entreprises de travaux ont récemment rencontré des difficultés pour fournir des fichiers numérisés compatibles avec le SIG du territoire du SCOT. L'intégration de ces plans génère de ce fait un travail conséquent pour les services du SCOT. L'organisation d'un marché à bons de commandes offre l'avantage de retenir un prestataire unique qui sera sollicité en cas de besoin.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre part à l'organisation du marché à bons de commande des Communautés de Communes et du SCOT pour la mise à jour des plans de réseaux.

8) AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT : RUE SAINTE ANNE

La Commune envisage l'aménagement d'un parking sur le terrain communal situé en face de la clinique (à côté de la maison Risch). La création de 4 places de stationnement avec un revêtement en concassé est estimée à la somme de 5.000 €HT. Avant d'engager les travaux il y aura lieu de vérifier le positionnement du mur, côté 27 rue Ste Anne, par rapport à la limite cadastrale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins une voix, de se prononcer sur l'engagement de cette opération et de retenir l'offre de la société TP SCHMITT de Rodern pour un montant de 4 969,06 €HT (soit 5 962,87 €TTC).

9) ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL : PARTICIPATION AU MARCHÉ DU CDG 68

La Commune est adhérente au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin qui couvre les risques financiers à charge de la commune, découlant de ses obligations statutaires (congrés, maladie, décès etc). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2019.

M. Jean-Pierre SCHRAMM s'interroge sur la possibilité pour la commune d'adhérer pour ses agents à une caisse de retraite complémentaire. Il est précisé que les agents titulaires de la commune relèvent de la CNRACL et que les agents contractuels relèvent de l'IRCANTEC, qui correspondent à des caisses de retraite complémentaire.

Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur la participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin en 2019, pour renouveler le contrat groupe d'assurance statutaire.

10) PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal doit se prononcer, suite au départ à la retraite de l'agent technique, M. Marcel SEITZ, sur le remplacement de ce personnel.

Ils souhaitent que ce remplacement soit l'occasion d'examiner les missions de l'agent en fonction des priorités d'actions définies par le Conseil.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur du recrutement d'un agent technique à mi-temps et autorise le Maire à engager la procédure de recrutement.

11) PERSONNEL : EMPLOI SAISONNIER

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 2° de l'article 3; autorise la collectivité à recruter des agents pour permettre d'assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires en période de congé annuel.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le recrutement d'agents contractuels au titre d'un accroissement saisonnier d'activité du service technique durant les deux mois d'été.

12) INFORMATIONS CONCERNANT LES DECISIONS DU MAIRE

12.a Urbanisme et travaux (compte rendu de la commission du 12/02/2019)

- **Aménagement sanitaires de la salle des fêtes**

La commission souhaite que des cloisons légères soient posées en régie dans les toilettes hommes pour créer un nouveau sanitaire adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite.

- **Parquet de la salle des fêtes :**

Les travaux de ponçage du parquet seront réalisés début avril par la société SINGER pour un montant de 4.110 €HT.

- **Eclairage des abords de la salle des fêtes :**

La société COSPHI a procédé au déplacement d'un lampadaire de la rue des bûcherons vers le terrain de jeux de la salle des fêtes, et à la création d'une nouvelle alimentation des gloriettes pour un montant de 2.062 €HT.

Elle réalisera prochainement des tests de remplacement des ampoules traditionnelles par des LED sur les mâts d'éclairage de couleur rouge.

- **Forêt : coupes 2019**

Les travaux de débardage de la parcelle 6 ont été confiés à l'entreprise SCHMITT d'Elsenheim.

12.b Permis de construire :

- Par Mlle Lina SCHRAMM pour la construction d'une maison individuelle
- par Auberge de la Meunière pour la réalisation d'un hangar agricole
- par M. Gilles MULSANT pour la réfection du remblai de terrasse et le remplacement de la piscine par une coque spa.

13) AMIS DU TAENNCHEL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR POURSUIVRE L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA CARRIERE DU WURZEL:

L'association des Amis du Taennchel envisage de reconstruire l'abri du contremaître à la carrière du Wurzel et de mettre en place une exposition permanente sur les outils du carrier et du tailleur de granit. Le coût global du projet est chiffré à 14.500 €. Cette action est la poursuite des actions de valorisation du site de la carrière, qui bénéficie du soutien financier de différents partenaires. La somme demandée à la Commune s'élève à 1.000€.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, sur une participation financière de 1.000€ en faveur de ce projet.

14) DIVERS

- **GERPLAN**

Le Conseil Départemental a adressé un document d'information sur les actions environnementales susceptibles de bénéficier de subventions dans le cadre du programme Gerplan.

M. Jean-Pierre SCHRAMM propose d'engager une action de commande groupée d'arbres fruitiers. Une opération de communication et un recensement devraient être lancés auprès des habitants de la commune.

- **Matérialisation de la date de libération de Thannenkirch :**

Un habitant du village avait suggéré au Maire la possibilité de commémorer la date de libération du village au 1^{er} décembre 1944 par l'apposition d'une plaque sur un espace public.

Le Maire propose la mise en place d'une plaque commémorative sur le pont du Bergenbach entre les deux communes de Thannenkirch et Bergheim.

Approuvé à l'unanimité.

- **Don à une association de lutte contre la maladie d'Alzheimer**

Suite à un décès d'une habitante de la commune, il a été décidé de respecter la volonté de la famille et de verser un don de 100€ à la fondation de lutte contre la maladie d'Alzheimer.

Approuvé à l'unanimité.

- **Demande d'aide sociale**

Après avoir examiné la demande d'aide sociale, le Conseil décide ne pas apporter d'aide financière.

- **Téléphonie**

Le contrat en cours avec le prestataire de la commune arrive à échéance au 1^{er} mai 2019. Les offres feront l'objet d'une analyse par Antoine ARNOULD en relation avec la Mairie et la Communauté de Communes.

- **Plantation d'un cerisier, en remplacement du tilleul, entre la rue du Haut-Koenigsbourg et la rue de Rodern**

La SAVA propose de rogner la souche restante du tilleul et de replanter une variété différente, en l'occurrence, un cerisier pour éviter la transmission des éventuelles maladies.

Approuvé à l'unanimité.

- **Agenda :**

- **Commission d'ouverture des plis** du marché de travaux de pose des dispositifs de désinfection par UV : mercredi 27 février à 18h30.
- **CCID** (Commission Consultative des Impôts Directs) : lundi 1^{er} avril à 17h.
- **Conseil Municipal** : lundi 15 avril à 20h.

L'ordre du jour est levé à 22h45.


Le Maire
Dominique-Ernest CARETTE



